



Je ne connais pas la langue et mes parnts sont sourds

Par **nath58**, le **07/09/2008** à **21:35**

bonjour ,
mes parents , mon oncle et ma tante sont sourds donc ils ne peuvent pas se debrouiller seuls
administrativement ils aimeraitpouvoir beneficier de leurs heritages (une maison au portugal
de peu de valeurs ..
mais leur frere possede les cles de la maison et refuse de la vendre et de signer les papiers
faut il absolument se deplacer au portugal?et n'est il pas trop tard pour reclamer l'heritage
?car leur pere est decede depuis 1994?
je suis une des filles et j'aimerais les aider mais je ne connais pas cette langue que puis je
faire????
merci d'avance salutations distinguées

Par **Visiteur**, le **07/09/2008** à **23:41**

Je pense que la seule solution est de voir avec la chambre des notaires pour qu'elle vous
conseille un notaire spécialisé au niveau du droit portugais, afin qu'il représente votre famille
auprès du notaire gérant la succession en question.